

tion du problème du chômage, des questions constitutionnelles et des problèmes qui en découlent.

Cette commission a été nommée il y a un an ou deux. Le départ regrettable de son premier président, le juge en chef de l'Ontario a été pour elle une perte considérable, mais ses membres sont tous des hommes compétents; ils ont retenu les services de plusieurs personnes parmi les plus renseignées de ce pays pour arriver à réunir des renseignements et des données, et à en saisir la portée véritable. Le président me dit qu'il sera prêt à déposer son rapport sur le bureau de la Chambre d'ici à deux mois. Lorsqu'on l'aura soumis, le Parlement, les législatures et les journaux de ce pays trouveront dans ce rapport des renseignements exacts qui permettront à ceux qui s'intéressent à cette question de la discuter, ce qui aura pour résultat, croyons-nous, de susciter plus d'harmonie entre eux quant aux redressements et aux amendements requis.

On a répété à droite et à gauche dans ce pays que cette commission avait pour but de prescrire des remèdes et que nous nous en remettions à une commission du soin de résoudre la question. Son but n'est pas du tout celui-là. La commission a le pouvoir de faire des recommandations mais seul le Parlement peut modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, certaines questions exigeront le consentement d'au moins quelques provinces, et certaines autres exigeront peut-être l'unanimité. Si nous voulons modifier l'acte en question, il semble que nous devons inviter à une conférence de quelque sorte, des représentants des provinces et des représentants de ce Parlement. Il serait possible, à mon sens, d'organiser une telle conférence et d'en obtenir des résultats pratiques, car je crois que l'expérience des deux dernières années a démontré clairement à tous les citoyens de ce pays, qu'il y aurait lieu de réunir des représentants de toutes les parties du Canada et que ces derniers, après avoir conféré entre eux, pourraient en venir à une entente sur certaines modifications nécessaires à apporter à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, et qui seraient acceptables tant aux provinces qu'au Dominion.

C'est ce que vise le passage du discours du trône qui fait allusion à une conférence nationale. Il ne s'agit pas d'une conférence nationale qui dirait au Gouvernement ce qu'il doit ou ne doit pas faire, mais plutôt d'une conférence qui aurait pour but de faire bénéficier notre pays des discussions poursuivies entre personnages représentatifs et basées sur des renseignements exacts indispensables permettant aux intéressés d'apporter de façon

intelligente des modifications à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, modifications nécessaires tôt ou tard, si tant est que nous puissions résoudre plus d'un de nos problèmes de l'heure.

On ne saurait régler du soir au lendemain une question de cette importance primordiale et je crois que le Gouvernement a agi avec prévoyance et discernement en créant, il y a déjà un an et demi, une commission chargée de recueillir les données utiles à l'intention des intéressés. En même temps, nous avons indiqué sans ambages, et nous le répétons dans le discours du trône, que nous n'avons pas l'intention d'attendre le rapport d'une commission quelconque pour prendre nos responsabilités pour résoudre le problème du chômage, mais plutôt collaborer plus étroitement qu'auparavant avec les provinces en vue de contribuer à la solution de cette épineuse question.

Mon honorable ami a pour ainsi dire passé sous silence certain passage du discours du trône, ce dont je ne me suis pas étonné. Mais mes honorables collègues feraient bien de lire ce passage avec beaucoup de soin. Je veux parler de l'exposé de l'œuvre accomplie par le Gouvernement afin de régler la question du chômage. Je m'étonne de voir des députés, quel que soit leur parti, s'efforcer sans relâche de convaincre la population que la législation actuelle n'a pas fait tout en son pouvoir à l'égard du chômage, ou que l'état présent du chômage tient à une inertie quelconque de la part des autorités fédérales. Les membres de la Chambre doivent porter la responsabilité de l'emploi des fonds publics prélevés par les impôts fédéraux. Au lieu de déprécier l'œuvre accomplie, pourquoi ne signalent-ils pas à la nation les efforts tentés par le Parlement dont ils sont membres et par le Gouvernement d'Ottawa, considérant que le Gouvernement agit en vertu des pouvoirs que lui confère le Parlement? Pourquoi ne prennent-ils pas sur eux d'indiquer à la population qu'à chaque session le Gouvernement a déposé des mesures visant à alléger la situation créée par le chômage; que, chaque année, il a versé des sommes de plus en plus considérables aux provinces afin de les aider à acquitter leur part d'obligations à cet égard?

Voyons un peu ce qui se passe. Nous tirons du Trésor fédéral des millions de dollars que nous donnons aux provinces afin de les aider à acquitter les frais de secours. Mais, au lieu d'en faire un mérite au Gouvernement fédéral, on raconte aux gens que ces sommes proviennent des gouvernements provinciaux eux-mêmes. Voilà la vérité. Pour être sincères envers eux-mêmes et envers la nation, les députés fédéraux s'efforceront de mettre en

[Le très hon. Mackenzie King.]